



CONGRÈS NATIONAL
MONTPELLIER 2021



du 29 mars

REPORTÉ

CONGRÈS NATIONAL SNES-FSU PARIS 2021 LES 17 ET 18 MAI

Suite à la réorganisation du congrès 2021 (cf. article en page 2 de *L'US* n° 805), la direction nationale du SNES-FSU a décidé de centrer les débats sur deux questions essentielles : les inégalités et la syndicalisation. Vous trouverez, dans ce supplément à *L'US*, les textes préparatoires élaborés par la direction nationale qui sont soumis aux syndiqués et seront débattus lors des congrès académiques puis au congrès national. Pour participer au débat préparatoire, vous pouvez adresser vos contributions (limitées à 3 000 signes) sur les textes comme sur les modifications statutaires à l'adresse contributions@snes.edu. Elles seront publiées en ligne (rubrique « Le SNES-FSU/La vie du SNES-FSU ») par ordre d'arrivée.

Bons débats à toutes et à tous.

TEXTES PRÉPARATOIRES



La situation sanitaire et les difficultés qu'elle engendre pour la tenue de débats collectifs nous a contraints à modifier les textes préparatoires au congrès national du SNES-FSU pour en réduire le format. Les deux textes ci-dessous sont soumis aux débats dans les congrès académiques puis au congrès national. Deux thématiques ont été choisies : les inégalités et la démocratisation scolaire, d'une part, la syndicalisation, d'autre part. Elles couvrent un champ très large de questionnement. Pour le premier texte, la notion de démocratisation ouvre sur plusieurs sujets (éducation prioritaire, inégalités territoriales, école inclusive, dotation des établissements...). Le deuxième, sur la syndicalisation, traitant de l'évolution de l'action du SNES-FSU dans le contexte post-loi de transformation de la Fonction publique et de ce qui peut renforcer notre organisation (syndicalisation des catégories, liens avec les questions de métier et de pratiques professionnelles, avec la communication, rôle des S1).

UN SYSTÈME ÉDUCATIF POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET DÉMOCRATISER

1. La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation. Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, santé), à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire, au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis la réforme du collège.

2. La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir. Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ? Comment construire une école inclusive ? Comment conforter l'éducation prioritaire ? Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats.

3. Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre pédagogique national fort à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves. Ce cadre doit comprendre :

- ▀ des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;
- ▀ les programmes des différentes disciplines ;
- ▀ les moyens de fonctionnement ;
- ▀ une carte des enseignements et des options, au financement garanti ;
- ▀ des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat ;
- ▀ des dotations en personnels ;
- ▀ une formation initiale et continue de qualité.

Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire. À quel niveau territorial en décider et la garantir ? Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple. Quels leviers d'action contre ces inégalités ?

4. Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.

Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent de :

- ▀ connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale puis prolongés et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;
- ▀ l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ;
- ▀ la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser.

Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile. La pondération en REP+, dont l'usage doit rester à la main des équipes, est-elle le modèle à généraliser ? Les échanges sur les pratiques professionnelles peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités ; quel rôle peut jouer la formation continue pour cela ?

Bien entendu, ces questions n'épuisent pas la richesse des thématiques choisies, mais le format de ce congrès si particulier ne permet pas de tout traiter. Ainsi, ne sont pas présentes dans le premier texte, les questions des discriminations, des nouvelles structures pour le collège et le lycée, de la place de l'oral et, dans le deuxième texte, de la formation syndicale. Ces questions et plus largement les thématiques présentes dans les pré-rapports initiaux (protection sociale, salaires, libertés, etc.) ne pourront être traitées lors du congrès, mais le seront dans les instances du SNES-FSU qui rythment la vie démocratique de notre organisation : CAN, CN, congrès de Montpellier en 2022. En centrant les textes sur quelques questions, l'objectif est bien de donner le cadre et le temps à toutes et tous de les traiter en profondeur dans le contexte contraint du congrès 2021.

Bon débats à toutes et à tous !

SYNDICALISATION

Depuis le dernier congrès, le nombre de syndiqués continue de diminuer. Ce phénomène s'est amplifié depuis le début de la pandémie en 2020. Plusieurs explications à cela : la difficulté de réunir les collègues dans les établissements, un réseau de S1 moins dense, une charge de travail accrue qui pousse les collègues à se détourner des pratiques syndicales, l'imposition de réformes contestées dont celle de la loi de transformation de la Fonction publique (TFP). Le SNES-FSU doit absolument trouver les moyens de renforcer son audience et le nombre de ses syndiqués.

Notre conception du syndicalisme est fragilisée par la loi de transformation de la Fonction publique. En minorant le rôle des CAP et en réduisant leur nombre, en diminuant le nombre d'élus, la loi TFP a des conséquences négatives sur le travail au plus près des personnels. Dans ce contexte nouveau, quel rôle peut jouer le SNES-FSU pour les collègues sur les questions de carrière et de mouvement ? Sous quelles formes poursuivre et renouveler le conseil et l'accompagnement des collègues dans les opérations de gestion des personnels ?

Les S1 jouent un rôle clé dans la syndicalisation mais leurs difficultés sont bien réelles (isolement, etc.). Comment rompre cet isolement et les difficultés locales ? Comment conserver ce lien de proximité avec les collègues ?

Paradoxalement, ce sont les catégories qui ont le plus besoin du soutien du syndicat qui s'en détournent le plus. Il faut d'abord faire mieux connaître le SNES-FSU auprès des jeunes et des entrants dans le métier. Quels outils peuvent être développés à destination des stagiaires et des étudiants ? Comment renforcer la syndicalisation des AESH et des AED ?

En articulation avec nos analyses sur les réformes, la défense des droits collectifs, comment renforcer l'aide que les collègues attendent du syndicat, notamment les plus précaires ? On pourrait envisager, par exemple, d'accorder aux contractuels en CDD adhérents une aide financière, sur justificatif, pour les frais de déplacement non pris en charge par le rectorat, faute d'établissement de rattachement. Ceci pourrait aussi concerner les stagiaires qui n'obtiennent pas le remboursement des frais réels de déplacement.

Chaque secteur (non-titulaires, AED-AESH, FIC-EDM, Métier-Catégories, retraités) pourrait produire une trame de « livret pratique » à compléter par les S3 avec tous les droits et aides disponibles (coordonnées des services sociaux des rectorats, MGEN, CAF, habitat social, etc.), livret réservé aux adhérents. Quels autres dispositifs proposer ?

Dans une profession en perpétuel renouvellement, dans un contexte où la culture de l'engagement syndical est considérée avec plus de distance, il est indispensable de valoriser l'acte de se syndiquer au SNES-FSU, en amont mais aussi lors de l'adhésion. Avant l'adhésion, dans les campagnes, l'accent sera mis la conception du syndicalisme porté par le SNES-FSU, son projet pour l'École mais aussi ce qu'il apporte concrètement à ses adhérents (réseau de proximité, stages, mobilisations et actions collectives, conseils individuels, outils pour la réflexion pédagogique et les pratiques professionnelles...). Il convient de marquer le temps fort de la première adhésion au SNES-FSU : aujourd'hui, parmi d'autres, elle n'est pas suffisamment valorisée. Un kit d'accueil donnant les clés pour comprendre le SNES-FSU : structure, contacts nationaux et locaux, outils syndicaux, ressources disciplinaires seront particulièrement mises en avant.

Le SNES-FSU mettra en pratique ses mandats de Rennes portant sur le métier et les pratiques professionnelles. Des thématiques seront identifiées à échéances régulières et feront l'objet d'un travail approfondi qui irriguera ensuite l'appareil militant pour mieux être proposé à la profession. Des focus disciplinaires réguliers seront proposés pour faire le point sur l'actualité et les débats de fond d'une discipline, relayé ensuite à travers les différents outils de communication du SNES-FSU.

Pour la syndicalisation des retraités, le départ à la retraite est un enjeu crucial pour assurer la continuité syndicale, il faut favoriser les initiatives avant la fin de l'activité professionnelle

Augmenter le nombre de syndiqués passe aussi par une meilleure diffusion de notre message. Les remises en cause sont multiples : collectifs se présentant comme plus efficaces que des syndicats soi-disant dépassés, érosion du nombre de syndiqués, discours caricatural sur une position syndicale conservatrice et réfractaire au changement... Les formes d'engagement sont aujourd'hui de plus en plus diverses au détriment, parfois, de l'engagement syndical. Les mobilisations de ces trois dernières années (retraites, bac) ont montré que notre structure syndicale restait la plus à même d'organiser, relayer, amplifier la mobilisation. Quels outils de communication développer à destination de la profession, en particulier des non-syndiqués, pour mettre en avant, au quotidien, les multiples raisons de se syndiquer au SNES-FSU (activités militantes, médiatiques, etc.), mieux faire connaître nos interventions en faveur des personnels et nos propositions ?



Projets de modifications statutaires instruites par la CA nationale les 17 et 18 novembre 2020

Conformément à l'article 26 des statuts, la Commission administrative nationale (CAN) réunie les 17 et 18 novembre 2020 a procédé à l'instruction des projets de modifications statutaires dont elle a été saisie. Ces propositions sont les suivantes :

Modifications statutaires proposées par Clément Lefèvre et Marie Haye élu·e·s à la CAN pour l'École Émancipée lors de la CAN des 17 et 18 novembre

MODIFICATION NUMÉRO 1

Ajout dans l'article 4 :

« de combattre les discriminations qui perdurent dans la société, à l'école et dans le syndicat. Le SNES les combat y compris en son sein, en favorisant la place des personnes discriminées, notamment celle des femmes, dans ses instances, leurs prises de parole, leur accès aux responsabilités, et leur inclusion dans les textes qu'il produit à travers l'écriture inclusive. »

MODIFICATION NUMÉRO 2

Modification du préambule 4^e alinéa, après : *« Il respecte le pluralisme dans son fonctionnement. »*
Ajouter :

« ..., permet la représentation des tendances dans les instances délibératives et pour les tendances qui le souhaitent dans les instances exécutives (bureau national, secrétariat national et secrétariat général), qui doivent se tenir à intervalles réguliers ; il favorise l'intégration des minoritaires qui le souhaitent au travail des secteurs, y compris en responsabilité. Dans le cadre de ce droit de tendance, le SNES organise de façon concertée l'expression régulière de ces tendances dans la presse syndicale, sur son site internet et dans ses communications en direction des syndiqué·es. »

MODIFICATION NUMÉRO 3

Ajout d'un article 5 ter :

« Dans le souci de favoriser le renouvellement et la rotation des mandats syndicaux, le SNES recherchera une forme de rotation de ces mandats. Il veillera à ce que la responsabilité de secrétaire départemental·e, académique et national·e, ainsi que celle de représentant·e de catégorie ou de secteur ne soit occupée par un·e même militant·e plus de trois mandats consécutifs. Pour tendre vers cette rotation, le renouvellement doit donc être anticipé autant que possible dès le second mandat, pour permettre par exemple un tuilage durant le troisième mandat. »